

COMMUNES D'ARS EN RE, LE BOIS PLAGE EN RE, LA COUARDE SUR MER, LOIX, LES PORTES EN RE, SAINT CLEMENT DES BALEINES



Vos prestataires Eau et Assainissement

A partir de 2019,



Zoom sur
les changements

AGUR est votre nouvel interlocuteur pour l'eau potable, et la **SAUR** votre interlocuteur pour l'assainissement collectif.

La distribution de

L'Eau

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

AGUR

15 rue Les Feux Morins
17670 LA COUARDE SUR MER
www.agur.fr

➔ **09 69 39 40 00**

Un seul numéro, clientèle et urgences

Le Service de

L'Assainissement



SAUR

4 rue du Vieux Marais
17410 SAINT MARTIN DE RE
www.saurclient.fr

➔ Clientèle : **05 81 31 85 02**

➔ Urgences : **05 81 91 35 02**

Les services d'Eau et d'Assainissement sur la même facture



Vous continuez à recevoir deux factures par an, émises par AGUR, en janvier et en juillet, avec l'eau potable et l'assainissement, basées sur votre consommation réelle

Zoom sur
le prix



Les coûts des services de distribution de l'eau et de l'assainissement collectif **baissent à partir de 2019**

COMMUNES D'ARS EN RE, LE BOIS PLAGE EN RE, LA COUARDE SUR MER, LOIX, LES PORTES EN RE, SAINT CLEMENT DES BALEINES



Vos prochaines factures Eau et Assainissement

Votre compteur a été relevé entre le 15 octobre et le 15 décembre 2018 par la SAUR.

A partir de 2019, votre nouvel interlocuteur pour la distribution de l'eau est AGUR.
Votre interlocuteur pour le service de l'assainissement collectif demeure la SAUR.

La **facture SAUR** que vous avez reçue au mois de janvier correspond au solde de vos consommations en eau potable et en assainissement, pour le second semestre 2018.

La **facture AGUR** jointe à cette note d'information comporte uniquement les abonnements **d'eau potable** et **d'assainissement** du premier semestre 2019.

Cette facture est accompagnée d'un bulletin de prélèvement automatique mensuel ou semestriel, et du nouveau règlement de service de l'eau.

La prochaine facture sera émise en juillet 2019 par la société AGUR. Elle concernera l'eau potable et l'assainissement, avec les abonnements du 2nd semestre 2019 et la consommation du 1^{er} semestre 2019.

Comment régler vos factures :

Les moyens de paiement à votre disposition sont les suivants :



Par TIP

Glissez le TIP avec chèque ou RIB dans l'enveloppe



Par carte bancaire via l'agence en ligne sur www.agur.fr ou à l'agence locale AGUR de La Couarde sur Mer



Par prélèvement semestriel ou mensuel

Le changement d'exploitant nécessite la mise en place d'une nouvelle autorisation de prélèvement avec la société AGUR. Merci de suivre les indications présentes sur le coupon d'autorisation de prélèvement que vous trouverez dans l'enveloppe.

L'autorisation de prélèvement peut être complétée à l'agence locale AGUR de La Couarde sur Mer, avec l'aide de l'agent clientèle.



Par paiement en espèces dans l'agence postale de votre choix (EFICASH)